

## 1956

**Vie politique.** La LDH dénonce le système des apparentements instauré par la loi électorale, qui empêche que les citoyens votent en connaissance de cause.

### Algérie.

Elle adopte le 19 janvier une résolution : « *La réalité, c'est qu'il s'est formé un nationalisme algérien et que la personnalité algérienne ne peut plus être méconnue.*

*Un autre élément de la réalité, c'est l'existence d'une population française non musulmane dont la sécurité et les droits légitimes doivent être assurés et garantis.*

*C'est en partant de ces deux données que la négociation doit être entamée et conduite. »*

Elle déclare le 27 mai que « *le gouvernement ne doit repousser sans examen aucune occasion honorable de substituer la négociation à la guerre.* ».

### Libertés.

Elle proteste contre les arrestations de Claude Bourdet et Henri Marrou qui ont protesté contre la répression en Algérie, puis contre celles de l'universitaire André Mandouze, du peintre Jean de Maisonseul et de la militante catholique et ancienne résistante Claude Gérard, dont le président de la LDH Emile Kahn préside le Comité de défense. Elle fait campagne contre les camps de concentration (Thol, le Larzac, Badenay, Saint-Maurice l'Ardoise, etc.), contre les violations flagrantes des droits de l'Homme suite aux pouvoirs spéciaux.

### Démissions.

Démission de la LDH de deux personnalités politiques partisans de l'Algérie française dont Max Lejeune, secrétaire d'Etat aux Forces armées.

### Egypte.

Elle proteste contre les conditions dans lesquelles s'est effectuée l'offensive israélienne et franco-britannique à Suez, et les persécutions dont sont victimes en Egypte des citoyens français et britanniques et des juifs égyptiens ou apatrides.

## L'aide juridique

Dès son installation à sa fondation au 1, rue Jacob, la Ligue des droits de l'Homme a mis en place à son siège un service juridique, organisé sous la responsabilité de Jean Appleton, professeur à la faculté de droit de Lyon. Par la suite ce service n'a cessé de se développer, employant même, dans les années 1930, dans le grand bâtiment de la rue Jean-Dolent, dont la LDH devra se séparer après la guerre, une vingtaine de personnes, conseillers juridiques et secrétaires. A chaque congrès, le service rend compte de la longue série de ses interventions.

Après la débâcle de la Seconde Guerre mondiale et la réinstallation laborieuse de la LDH à son siège de la rue Jean-Dolent, le service s'est réorganisé, avec notamment à sa tête Andrée Mossé, qui a continué à s'en occuper après avoir quitté le secrétariat général en 1958. Se sont ensuite succédé Nora Perrin, Denis Langlois, Pierre Henry, Jean-Pierre Château, et ce jusqu'en 1981. Cette année-là, un poste de salarié est créé. Anne Bruslon en assurera la responsabilité

et le développera de 1981 à 1991. Le poste de responsable du service juridique sera ensuite assuré successivement par Isabelle Denise, de 1991 à 2001, puis par Farid Messaoudi, de 2001 à 2003, et de nouveau par Isabelle Denise, de 2003 à ce jour. Cinq salariés, à temps plein, travaillent désormais au service juridique, rejoints par des étudiants stagiaires tout au long de l'année. Le service ne cesse, chaque année, de se développer, tant dans le cadre du traitement et du suivi des situations individuelles (plus de deux mille sept cents sollicitations en 2017) que dans l'animation de permanences décentralisées en droit des étrangers (maisons de justice et du droit en Seine-Saint-Denis et points d'accès au droit à Paris), sans oublier la coordination de l'activité contentieuse et les interventions devant les différents organes de contrôle internationaux (ONU et Conseil de l'Europe).

**Isabelle Denise, responsable du service juridique de la LDH**

## L'affaire Joliot-Curie

### Mars 1948

Prix Nobel de chimie avec sa femme Irène pour la découverte de la radioactivité artificielle, Frédéric Joliot-Curie avait été de ceux que la menace fasciste du 6 février 1934 avait poussé à prendre position sur le plan politique. Il avait adhéré au Comité de vigilance des intellectuels antifascistes (CVIA) et, deux ans plus tard, à la Ligue des droits de l'Homme.

Résistant, il avait rejoint ensuite au printemps 1942 le Parti communiste, ce qui lui valut d'être l'objet d'une campagne de presse en 1948, qui déboucha sur sa révocation de son poste de directeur du CNRS, au prétexte de son intervention devant le congrès du Parti communiste. Le 22 mars 1948, le Comité central de la LDH lui a exprimé sa sympathie, en même temps qu'il reconnaissait « *à chaque citoyen la liberté d'appartenir au parti de son choix [...] sans être discriminé dans ses droits.* ».

Article paru dans *H&L* n° 97-98 (fév. 1998), p. 44.



© DR